

Décision

Générale

colonial

Décision n° 217 Indemnité.

n° 217

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO

n° 200 du 30/06/1913

Date de publication

4 juin 1913

Date du numéro

30 juin 1913

TEXTE INTÉGRAL

Par décision du 4 juin 1913, et pour compter du 15 juin 1913 jusqu'au 30 septembre inclus, une indemnité de cherté de vivres fixée à 1 fr. 50 par Jour est accordée à Mme Durand dactylographe auxiliaire au Gouvernement